



Pour diffusion immédiate

Réfection majeure de l'auditorium René-Dupéré de l'école du Mistral : l'infrastructure alliera bientôt élégance, confort et performance énergétique

Rimouski, le 5 juillet 2011 – La Commission scolaire des Phares (CSDP) et ses partenaires du milieu mitissien sont heureux d'annoncer aujourd'hui la réfection de l'auditorium de l'école du Mistral, un projet nécessitant un investissement global de près de 1,7 M \$.

La construction de l'auditorium de l'école remonte à la fin des années 1960. Lorsque les travaux prévus seront complétés, les élèves de l'école du Mistral évolueront dans une infrastructure de calibre professionnel. Le financement que le milieu mitissien a fourni pour la réalisation du projet permettra de rehausser considérablement la prestance de l'auditorium pour en faire une salle de spectacles de premier ordre.

Ajouts fonctionnels réalisés grâce à la participation financière de nos partenaires

L'ajout d'un balcon à l'arrière et sur une partie des deux côtés de la salle permettra l'installation de nouveaux bancs (68 bancs fixes et 22 bancs amovibles, soit 90 bancs au total au balcon) et offrira une belle vision de la scène. Le devant du balcon sera orné de boiseries qui amélioreront l'apparence et l'acoustique de la salle. Un vestibule d'entrée permettra de s'introduire discrètement dans la salle afin de ne pas gêner (par le bruit ou par la lumière) une prestation artistique en cours. Au total, après les travaux, l'auditorium comptera 454 places assises, 364 au parterre et 90 au balcon.

La construction d'une seconde loge pourvue d'installations sanitaires à l'étage est également rendue possible grâce au financement de nos partenaires mitissiens (en plus de la rénovation de celle du rez-de-chaussée, qui était déjà prévue dans le projet initial). Profitant du système de géothermie installé il y a quelques années dans cette école, la salle sera munie d'un système de refroidissement permettant sa climatisation lorsque ce sera nécessaire.

Réfection des vétustés prévue dans le projet initial

Les équipements et systèmes vétustes seront remplacés. Les nouveaux bancs de la salle seront plus esthétiques et plus confortables. Leur disposition sera revue au parterre afin de répondre aux normes actuelles du Code National du Bâtiment (CNB). L'insonorisation sera améliorée dans la salle par la pose d'un tapis de dernière génération dans les allées et par la construction de deux nouveaux vestibules d'entrées.

Les équipements de la régie seront désormais numériques et de très grande qualité, ce qui permettra la présentation de spectacles de haut niveau. Ces installations scénographiques seront remplacées de manière à offrir aux artistes et aux techniciens de scène un environnement de travail plus intéressant : revêtement du plancher de la scène, perches et passerelle d'éclairage, système de son et écran de projection. Un système de ventilation performant remplacera l'ancien système de ventilation, qui était bruyant et inconfortable dans le cadre de concerts de musique classique ou de représentations théâtrales.

Rappelons que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport contribue financièrement au projet pour 1 250 000 \$ dans le cadre des mesures ciblées applicables aux infrastructures (montant non transférable à d'autres postes budgétaires et qui ne peut servir à combler le déficit annoncé).

Les partenaires mitissiens de la CSDP y participent activement pour un montant total de 295 000 \$. La Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli verse 150 000 \$, la Municipalité régionale de comté de La Mitis et la Ville de Mont-Joli offrent chacune 50 000 \$, la Caisse Desjardins des Versants du Mont-Comi participe au montage financier pour 15 000 \$ et la Caisse populaire Desjardins de La Mitis fait de même pour 10 000 \$. Le Club Rotary de Mont-Joli et le Centre local de développement (CLD) de La Mitis font chacun preuve d'un effort important de 10 000 \$.

-30-

Source : *Raymond Tudeau*
Président
418 723-9485

Jean-François Parent
Directeur général